**L’impunité pour les violations et abus des droits humains commis contre les défenseurs des droits humains**

**Questionnaire du Rapporteur spécial des Nations Unies
sur la situation des défenseurs des droits de l’homme
Michel Forst**

**Avril 2019**

 Vous êtes invités par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l’homme, M. Michel Forst, à partager des informations sur l’impunité pour les violations et abus des droits humains commis contre les défenseur·e·s des droits humains et formuler des recommandations afin que toute la diligence requise soit mise en œuvre dans le cadre d'enquêtes sur de tels actes. Les données recueillies dans le cadre de ce questionnaire serviront de base au rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies, qui sera présenté à l’Assemblée Générale en octobre 2019.

 Le rapport sera publié sur le site Web du HCDH (<https://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/SRHRDefendersIndex.aspx>)

 et sur le site Web du Rapporteur spécial (<https://www.protecting-defenders.org/>). Pour plus d'informations sur ce rapport, veuillez consulter la note conceptuelle connexe, aussi disponible en anglais, en français et en espagnol sur le même site web du HCDH.

 Vos réponses seront conservées de manière confidentielle et elles ne vous seront pas attribuées à moins que vous ne nous donniez la permission de le faire. Ce questionnaire a été préparé par le mandat du Rapporteur spécial des Nations Unies.

 Les États, organisations internationales et régionales, institutions nationales des droits humains, ainsi que la société civile sont priés de soumettre depuis leurs adresses électroniques officielles, le questionnaire complété en format Word ou PDF à l’adresse suivante : defenders@ohchr.org. Pour cela, une version téléchargeable du questionnaire est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site web du HCDH susmentionné. Le questionnaire peut être complété jusqu'au **6 mai 2019.**

**Contact**

Veuillez fournir vos coordonnées au cas où nous aurions besoin de vous contacter dans le cadre de ce questionnaire. Notez que ceci est facultatif.

|  |  |
| --- | --- |
| Type d’acteur (sélectionner) | [ ]  État[ ]  Institution nationale des de l'homme (INDH)[ ]  Organisation internationale ou intergouvernementale[ ]  Groupe de la société civile ou organisation[ ]  Défenseur individuel des droits humains [ ]  Autre (veuillez préciser): |
| Nom de l’organisation (les cas échéant) |  |
| Pays ou région (ajoutez le pays où vous travaillez ou si votre travail est régional, indiquez la région concernée)(Note : cette question ne concerne pas les États ou les INDH) |  |
| Nom et prénom de la personne répondant au questionnaire |  |
| Email |  |
| Téléphone |  |
| Adresse |  |
| Pouvons-nous attribuer ces réponses à vous ou à votre organisation publiquement? | Oui / NonCommentaires (le cas échéant): |

**Questions**

1. Dans votre pays (ou région), les violations des droits humains et les abus commis contre les défenseur·e·s des droits humains sont-ils enregistrés de manière différenciée ? Ces dossiers sont-ils officiels ou non officiels ? Dans l'affirmative, quels sont les chiffres les plus récents sur les violations et abus des droits humains dont ils sont victimes ? Si possible, fournissez une distinction par type de violation et d'abus du dernier rapport et indiquez la période couverte. S'ils n'existent pas : Pour quelle raison ?

|  |
| --- |
|  |

1. Compte tenu du type de violations et d'abus subis par les défenseur·e·s des droits humains dans votre pays (ou votre région) quels sont les comportements sanctionnés avec des conséquences non pénales (par exemple, par des sanctions civiles, administratives ou autres) ? Lesquels de ces comportements sont criminalisés en vertu du droit pénal ?

|  |
| --- |
|  |

1. Quels sont, selon vous, les obstacles (factuels, normatifs ou autres) auxquels se heurtent les défenseur·e·s des droits humains lorsqu'ils signalent des violations et des abus de leurs droits dans votre pays (ou région) ? Existe-t-il des problèmes spécifiques lorsque les victimes sont des femmes défenseurs des droits humains, appartiennent à des peuples autochtones, sont LGBTI, sont des jeunes, ou travaillent dans le domaine des droits humains dans les zones rurales ? Dans l'affirmative, veuillez énumérer ces défis.

|  |
| --- |
|  |

1. Dans votre pays (ou région), une fois que l'autorité a connaissance qu'une violation ou un abus des droits humains a été commis contre un défenseur : quelles mesures d'enquête sont prises ? Quelle est l'autorité compétente pour enquêter sur de tels événements ? Si les auteurs présumés de la violation sont les autorités de l'État : Quelle est l'autorité chargée des enquêtes ? Existe-t-il des conditions supplémentaires avant l’ouverture d’une enquête par les autorités, par exemple une plainte de la victime, l'expiration d’un délai en cas de disparition ou d'enlèvement ?

|  |
| --- |
|  |

1. Dans les enquêtes menées dans votre pays (ou région) : comment une approche différenciée est-elle mise en œuvre en fonction du profil de la victime ? C'est-à-dire, quelles considérations spécifiques sont prises en compte dans les enquêtes sur les violations commises contre les femmes défenseurs des droits humains, les personnes appartenant à des communautés indigènes, les personnes LGBTI, les personnes des zones rurales ? Si elle n'est pas mise en œuvre : Quelles suggestions auriez-vous pour assurer cette approche différenciée ?

|  |
| --- |
|  |

1. Parmi les plaintes reçues pour violations des droits humains à l'encontre de défenseur·e·s des droits humains dans votre pays ou région, combien aboutissent à une sanction contre les auteurs ? Quel est le chiffre de l'impunité dans ce type d'affaire ? Quelles seraient les causes de cette impunité ?

|  |
| --- |
|  |

1. Quelles sont les difficultés rencontrées par les autorités pour agir avec la diligence requise face à ce type de violations dans votre pays (ou région) ? Existe-t-il des lacunes juridiques qui empêchent ou entravent les enquêtes sur certains types de violations des droits humains commises contre des défenseur·e·s des droits humains dans votre pays (ou région) ? Si oui, veuillez préciser.

|  |
| --- |
|  |

1. Dans votre pays (ou région), les plaintes pour menaces (physiques et numériques/en ligne) sont-elles reçues ou enregistrées ? Quels types d'actions sont mis en œuvre pour enquêter à leur sujet ? Les enquêtes sur ce genre d'événements ont-elles été couronnées de succès ?

|  |
| --- |
|  |

1. Si votre pays (ou votre région) dispose d'un mécanisme de protection des défenseur·e·s des droits humains : ce mécanisme prévoit-il des actions concrètes pour assurer la coordination avec les organes chargés d'enquêter sur les violations des droits humains commises contre les défenseur·e·s des droits humains? Veuillez préciser lesquelles et comment cette coordination fonctionne.

|  |
| --- |
|  |

1. Dans votre pays (ou région), existe-t-il de bonnes pratiques (juridiques, administratives, politiques et autres) qui traitent de manière adéquate des enquêtes sur les violations des droits humains et les abus contre les défenseur·e·s des droits humains ? Veuillez décrire et préciser s'il s'agit de pratiques étatiques ou d'initiatives de la société civile.

|  |
| --- |
|  |

1. Quelles recommandations donneriez-vous aux États, aux organismes multilatéraux (universels et régionaux) de protection, aux institutions des droits humains, aux organismes de coopération et à la société civile pour que les violations des droits humains commises contre les défenseur·e·s des droits humains fassent l'objet d'enquêtes rapides et diligentes ?

|  |
| --- |
|  |

Merci d'avoir participé à ce questionnaire!

Veuillez joindre toute ressource pertinente (par exemple, rapports, études de cas, alertes urgentes) qui pourrait être utile pour la rédaction de ce rapport. Si vous avez des questions ou souhaitez nous faire part de vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à defenders@ohchr.org.